



ZONES D'AFFECTATION

Zones à bâtir

- ZRFD I ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE I
- ZRFD II ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE II
- ZRMD ZONE RESIDENTIELLE A MOYENNE DENSITE
- ZRHD ZONE RESIDENTIELLE A HAUTE DENSITE
- ZCoE ZONE DE CORMANON-EST
- ZRP ZONE RESIDENTIELLE DU PLATY
- ZCVA ZONE DE CENTRE VILLAGE A
- ZCVB ZONE DE CENTRE VILLAGE B
- ZCU ZONE DE CENTRE URBAIN
- ZDU ZONE DE DEVELOPPEMENT URBAIN
- ZH ZONE DE HAMEAU
- ZPUB ZONE PERIURBAINE
- ZACT ZONE D'ACTIVITES
- ZACTS ZONE D'ACTIVITES DU SECTEUR STRATEGIQUE DE BERTIGNY
- ZIG ZONE D'INTERET GENERAL A,B,C,D,E,F,G,H
- ZIG - PU A ZONE D'INTERET GENERAL PARC URBAIN A
- ZIG - PU B ZONE D'INTERET GENERAL PARC URBAIN B
- ZL ZONE LIBRE
- ETAPE D'AMENAGEMENT

Zones de protection

- ZPCE ZONE DE PROTECTION DES COURS D'EAU
- ZPN ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE

Zone agricole

- ZA ZONE AGRICOLE

Autre zone

- AF AIR FORESTIERE

ELEMENTS SUPERPOSES

Secteurs superposés

- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER INDICATIF
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER FAIBLE
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER MOYEN
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER ELEVE
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER RESIDUEL
- SECTEURS A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

ELEMENTS SUPERPOSES

Secteurs superposés (suite)

- ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU
- LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 10 DU RCU A PRESRIPTIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX COURS D'EAU « DU REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME SONT APPLICABLES.
- ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU
- SECTEURS DE ZONE (zone d'intérêt général) A à H

Périmètres superposés

- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL OBLIGATOIRE
- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL APPROUVE

LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR NE SONT PAS MENTIONNEES SUR LE PAZ.
 LES DONNEES NUMERIQUES SONT DISPONIBLES AU SERVICE TECHNIQUE DE VILLARS-SUR-GLANE,
 OU AU BUREAU URBASOL SA, mail: info@urbasol.ch

Mis à l'enquête publique par publication dans la feuille officielle (FO) n° 21, du 23 mai 2014

Mis à l'enquête publique complémentaire :

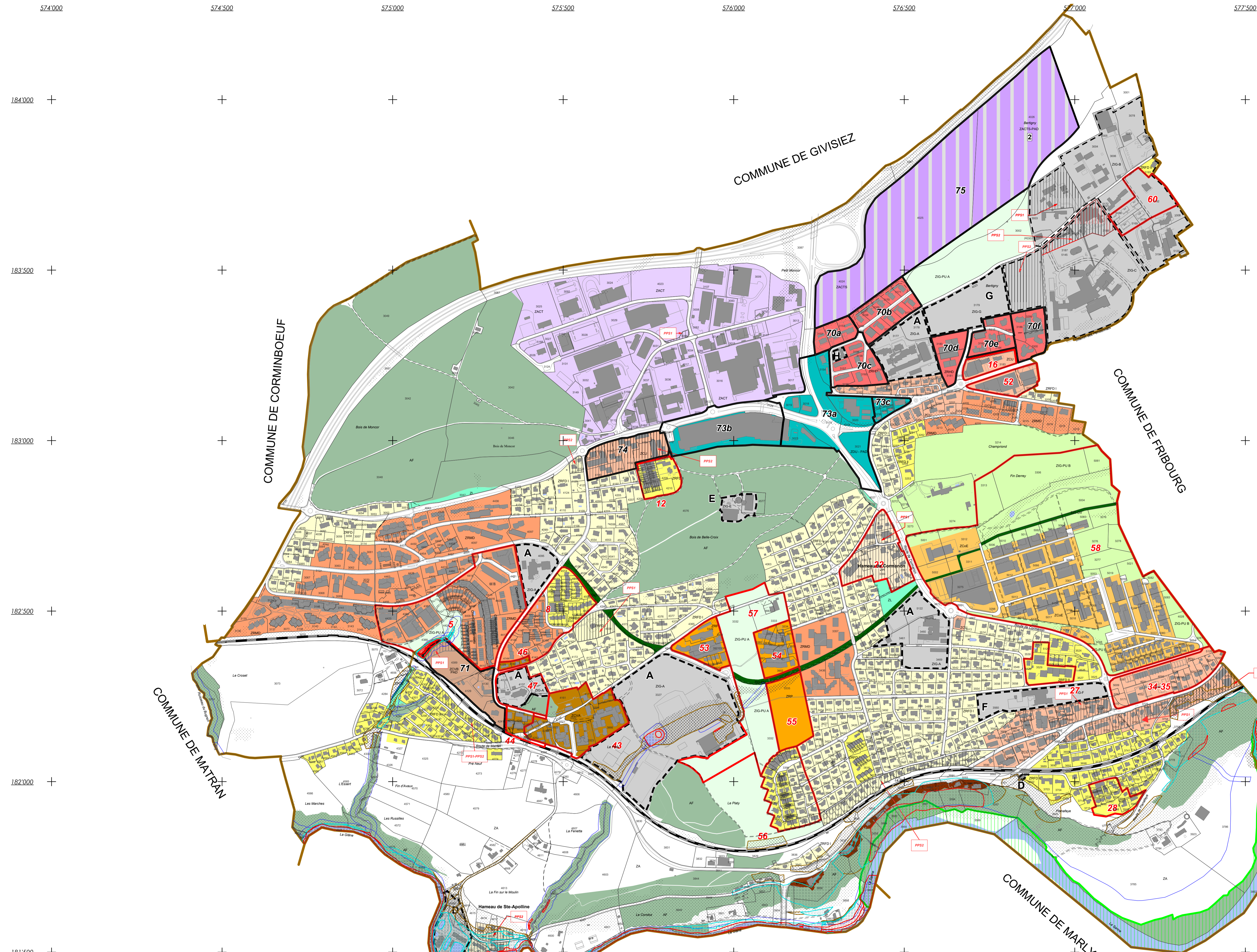
- par publication dans la feuille officielle (FO) n° 11, du 18 mars 2016
- par publication dans la feuille officielle (FO) n° 25, du 23 juin 2017
- par publication dans la feuille officielle (FO) n° 20, du 18 mai 2018
- par publication dans la feuille officielle (FO) n° 38, du 21 septembre 2018
- par publication dans la feuille officielle (FO) n° 33, du 14 août 2020
- par publication dans la feuille officielle (FO) n° 10, du 12 mars 2021

Adopté par le Conseil communal de la commune de Villars-sur-Glane, le

Le Secrétaire : La Syndique :

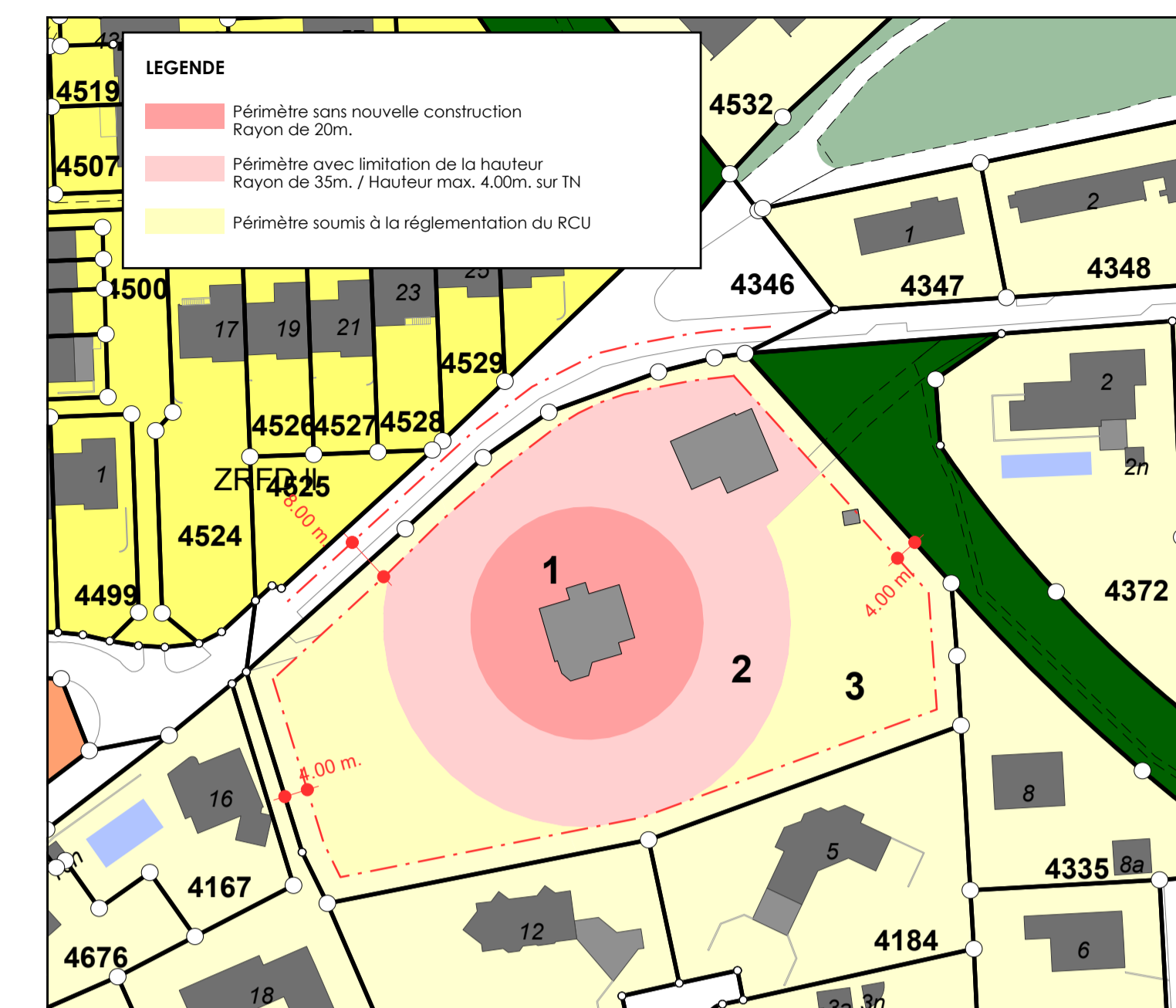
Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le

Le Conseiller d'Etat, Directeur :



Plan de détail N° 1

Secteur de Courten / Ech. 1/1000



Plan de détail N° 2

Route des Marinets / Ech. 1/2500

